



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2014 / VIII**

Le 26 juin 2014, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Étaient présents : M. François - Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau - Mouchot - M. Esselin – Mme Scherrer – M. Wagner – Mme Henry – M. Rechenmann – Mme Lonardi – M. Mirgon – Mme Raymond – M. Bolardi – Mme Calvet – M. Meunier – Mme Duresse – M. Mottin – Mme Ritter – MM. Lang – Sasso – Mme Maurice.

Mme Reschwein DP à M. Sasso – M. Hocquel DP à M. Lang.

~~~~~

Le maire accueille les participants et sollicite l'étude de 2 points divers en fin de réunion, accepté par le conseil.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 mai 2014 : 5 votes contre

Communications (avec support vidéo) :

- Le 2 juin, Paul BENOIST et Frédéric JUND se sont rendus à Paris chez le notaire de RETIA. Paul BENOIST a pu signer le commodat permettant la mise à disposition du site et l'arrivée de l'entreprise HET. Le maire remercie Paul BENOIST de l'avoir représenté. Paul BENOIST explique en quoi consiste le commodat.
- Les clefs du site ont été remises le 3 juin.
- Les premiers camions de livraison des machines HET sont arrivés dès le lendemain (mercredi 4 juin). Une quarantaine de semi-remorques est attendue.
- L'ancien bâtiment de fabrication de pizzas sur la zone d'activités, racheté par la famille JENET est en cours d'achèvement. Entièrement « refait à neuf », il abritera une activité de jeux laser « laserquest », les propriétaires souhaitent installer une restauration rapide et cherchent un restaurateur.
- Ce jour a été célébré en grande pompe le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Société GGB en présence du grand patron américain.
- Bernard FRANÇOIS dresse un état des lieux des travaux intérieurs et extérieurs de la Délivrance. L'inauguration se déroulera le week-end des 5-6-7 septembre avec coupé de ruban, différentes conférences et concerts dont l'ouverture du festival de Fénétrange. Le programme détaillé sera présenté ultérieurement.
- La commune aura le plaisir de compter parmi les praticiens un nouveau radiologue à compter de septembre.
- Un orthodontiste doit s'installer à la maison médicale.
- Le 7<sup>e</sup> poste d'enseignement à l'école Gustave Charpentier devrait être maintenu. Sylviane HERBIN explique que 152 élèves sont actuellement inscrits à l'école élémentaire Gustave Charpentier, l'espoir de sauver le poste est donc réel !!  
Richard MATTHIAS présente le projet de parking 20 places qui sera réalisé à l'usage unique des enseignants et du personnel. Le maire a obtenu une subvention de 30 %.
- Félicitations au Club de basket, aux entraîneurs et tout particulièrement au Président. Le club monte en Excellence Régionale (même niveau que Sarrebourg). La bonne ambiance et l'entente dans ce club font plaisir.

- Présentation des plans et projet d'implantation de LIDL. Paul BENOIST explique la démarche et les travaux à venir. Remerciements à Michel RECHENMANN pour avoir accepté la traversée de son terrain par la conduite des eaux pluviales en direction du Verbach.
- Le projet d'usine d'eau évolue favorablement. Paul BENOIST a été mandaté par arrêté de la C.C.S. pour suivre ce dossier qui si les conditions perdurent, pourrait voir une issue d'ici la fin de l'année.
- Rond point Charles Hermite : le maire remercie les services techniques pour l'excellence du travail accompli.
- Le programme des manifestations du 13 juillet évolue, entre le défilé et le feu d'artifice, la finale de la coupe du monde de football sera visible sur écran géant.
- Prochain conseil municipal programmé le 17 juillet 2014.



Le maire passe ensuite à l'ordre du jour :

- 14/VIII/51 Urbanisme – travaux de ravalement – maintien déclaration préalable
- 14/VIII/52 Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté. Année 2014. Convention avec le Conseil Général de la Moselle
- 14/VIII/53 Personnel communal. Création de poste
- 14/VIII/54 Création d'un conseil des jeunes
- 14/VIII/55 Service accueil périscolaire. Aménagement des rythmes scolaires – modification des tarifs et du règlement intérieur
- 14/VIII/56 Subvention 2014. M.J.C. Régularisation
- 14/VIII/57 Budget ville. Renouvellement ligne de trésorerie
- 14/VIII/58 Carte achat public
- 14/VIII/59 Lotissement Coteaux du Lindre. Vente parcelle – lot 27 – Ville/M. MERZOUG et Mlle MAROTTA
- 14/VIII/60 Animation d'été pour les enfants et adolescents. Participation de la ville 2014
- 14/VIII/61 Acquisition de terrain Moselis
- 14/VIII/62 Achat à l'euro symbolique d'un terrain de 26 ares à l'hôpital St Jacques pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire
- 14/VIII/63 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat



### **Point n° 14/VIII/51 : URBANISME – TRAVAUX DE RAVALEMENT – MAINTIEN DECLARATION PREALABLE**

Le Conseil municipal,  
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,  
VU le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 paru au Journal Officiel du 1<sup>er</sup> mars 2014 relatif aux travaux de ravalement auparavant soumis à déclaration préalable dispensés de toute formalité sauf :

- dans les secteurs et espaces protégés (périmètres MH, site classé, secteur sauvegardé, ZPPPAUP, AVAP)
- dans un périmètre délimité par le PLU
- dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal compétent en matière d'urbanisme a décidé de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement,

Considérant l'avis de la commission « urbanisme » en date du 14 mai 2014 ayant voté majoritairement pour le maintien de la procédure de déclaration,

après délibération

- décide de maintenir à déclaration préalable les travaux de ravalement de façade sur l'ensemble du territoire de la commune.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 14/VIII/52 : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE. ANNEE 2014. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE**

Le Conseil municipal,  
entendu Mme Laurence OBELLIANNE, adjointe déléguée,  
considérant que le Conseil Général de la Moselle a institué lors de sa 4<sup>e</sup> réunion trimestrielle 2004 le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté – FDAJ – couvrant l'ensemble du département de la Moselle et qui a pris la suite du Fonds du même nom géré jusqu'en 2004 par l'Etat et le Conseil Général,  
considérant que le FDAJ a pour vocation de lutter contre l'exclusion et la marginalité des jeunes en difficulté en favorisant leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires et le financement des projets d'insertion et de mesures d'accompagnement social,  
considérant que la commune a participé au financement du FDAJ pour les jeunes de son territoire de 2006 à 2013,  
considérant que le Département de la Moselle sollicite la commune pour sa participation au titre de l'année 2014 à hauteur de 0,15 €/habitant soit 3.614 x 0,15 € = 542,10 €,

après délibération

- autorise le maire à signer la convention relative au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté à intervenir entre le Département de la Moselle et la commune – participation 2014 542,10 €.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 14/VIII/53 : PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE POSTE**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
VU la délibération du conseil municipal n° 13/VI/59 du 18 juillet 2013 portant création d'un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe non titulaire à raison de 20 h 30 mn lissées sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 4 juillet 2014 inclus pour le service accueil périscolaire et accompagnement bus CLIS,  
Considérant que ce poste peut être renouvelé pour une année,  
Considérant la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée prochaine et les modifications possible à la rentrée 2015 (regroupement scolaire) à la rentrée 2015,

après délibération

- décide la reconduction d'un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe non titulaire sur la période du 4 juillet 2014 au 3 juillet 2015 inclus à raison de 17 h 15 mn annualisées.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 14/VIII/54 : CREATION D'UN CONSEIL DES JEUNES**

Le Conseil municipal,  
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,  
considérant que lors de la campagne électorale, la création d'un conseil municipal des jeunes à Dieuze a été évoquée,  
considérant que ce projet a reçu un avis favorable de la part de l'ensemble des établissements scolaires dieuzois (écoles élémentaires, collège Charles Hermite, LPP La Providence),  
considérant que les objectifs de ce conseil ouvert à 24 jeunes habitants de la commune (4 par niveau scolaire de CM1, CM2, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) sont de permettre aux jeunes de participer à la vie de la commune en leur donnant la possibilité d'agir pour préparer, proposer et réaliser des projets concrets, d'apprendre et pratiquer le civisme et la citoyenneté et dialoguer et échanger avec les adultes et élus de la commune,

après délibération

- décide d'entériner la création d'un conseil municipal des jeunes sachant que les élections se dérouleront concomitamment aux prochaines élections des représentants des élèves à la rentrée de septembre 2014.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 14/VIII/55 : SERVICE ACCUEIL PERISCOLAIRE. AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES – MODIFICATION DES TARIFS ET DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil municipal,  
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,  
VU la délibération du conseil municipal n° 13/VII/86 du 29 août 2013 instaurant les tarifs du service accueil périscolaire à compter du 3 septembre 2013,  
Considérant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 dans les établissements scolaires de la commune,  
VU la délibération du conseil municipal n° 13/XI/124 du 19 décembre 2013 retenant la proposition plébiscitée par les familles pour l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée prochaine,  
VU le nouveau règlement intérieur présenté du service accueil périscolaire pour l'année 2014/2015,

après délibération

- valide le nouveau règlement intérieur pour l'année scolaire 2014/2015 du service accueil périscolaire ci-annexé.
- valide la nouvelle grille tarifaire.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 14/VIII/56 : SUBVENTION 2014. M.J.C. REGULARISATION**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
VU la délibération du conseil municipal n° 14/VI/37 du 15 avril 2014 ôtant une subvention à la M.J.C. pour la réalisation de petits travaux en section « crédit Big Mat » de 3.000 € en raison de la non-utilisation des crédits sur les années 2012 et 2013,  
Considérant que la MJC a utilisé en partie ces crédits sur d'autres entreprises pour un montant de 596,20 €,

après délibération

- décide de régulariser la subvention allouée à la M.J.C. pour 2014 en lui versant une somme de 596,20 €

Voté à l'unanimité.

**Point n° 14/VIII/57 : BUDGET VILLE. RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
VU la délibération du conseil municipal n° 12/VII/76 du 24 juillet 2012 autorisant le maire à signer avec la Caisse d'Epargne un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 2.000.000 € sur le budget ville pour une durée d'un an,  
VU la délibération du conseil municipal n° 13/VI/67 du 18 juillet 2013 autorisant le renouvellement de ladite ligne de trésorerie pour une durée d'un an arrivant à échéance le 31 août 2014,  
Considérant la programmation des travaux sur l'année à venir et notamment les travaux d'aménagement des Salines royales,  
Considérant l'offre de la Caisse d'Epargne, à savoir :

|                                     |                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Montant de la ligne de trésorerie | 2.000.000 €                                                                                                                                               |
| - Durée                             | 1 an                                                                                                                                                      |
| - Taux                              | EONIA + marge de 1,90 %                                                                                                                                   |
| - Frais de dossier                  | 0.20 % du montant emprunté                                                                                                                                |
| - Commission de non-utilisation     | 0.30 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts |

après délibération

- autorise le maire à signer avec la Caisse d'Epargne le contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 2.000.000 € sur le budget ville aux conditions citées ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 14/VIII/58 : CARTE ACHAT PUBLIC**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
VU la présentation de la carte d'achat public permettant le paiement direct des achats et les achats sur internet notamment, évitant ainsi aux fonctionnaires des frais d'avance,

Considérant le coût à 40 €/an par carte et 0,50 € par opération,  
Considérant le contrat proposé par la Caisse d'Epargne pour 2 cartes,

après délibération

- autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'Epargne
- opte pour un plafond maximum annuel de 15.000 €.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 14/VIII/59 : LOTISSEMENT COTEAUX DU LINDRE. VENTE PARCELLE – LOT 27 – VILLE/M. MERZOUG – Mlle MAROTTA**

Le Conseil municipal,  
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,  
considérant la réservation de la parcelle 27 au lotissement Coteaux du Lindre par la Société MIKIT pour ses clients M. Mickaël MERZOUG et Mlle Laetitia MAROTTA domiciliés actuellement à Dieuze 5 résidence La Passe-Pierre,

après délibération

- autorise le maire à céder à M. MERZOUG Mickaël et Mlle MAROTTA Laetitia la parcelle cadastrée section 3 n° 238 de 589 m<sup>2</sup> au lotissement Coteaux du Lindre (lot 27) au prix de 4.491 € l'are soit 26.451,99 € T.T.C.
- autorise le maire à signer l'acte authentique à intervenir. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze – frais d'acte à charge du preneur.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 14/VIII/60 : ANIMATION D'ETE POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS. PARTICIPATION DE LA VILLE 2014**

Le Conseil municipal,

entendu Mme Laurence OBELLIANNE, adjointe déléguée,  
VU la délibération du Conseil municipal n° 95/VII/64 du 29 juin 1995 fixant les conditions d'attribution des aides de la ville aux animations d'été en faveur des enfants et adolescents,

après délibération

- fixe comme suit les taux pour l'année 2014 :

## **I - ACTIONS VILLE**

### **ALSH**

Public : de 3 à 6 ans et de 6 à 15 ans  
 Dates : du 7 juillet au 1er août 2014  
 du 25 au 29 août 2014 (uniquement pour les 3 à 12 ans)  
 Lieu : MJC – Centre social Jacques Prévert pour les 6 – 15 ans (1<sup>ère</sup> période)  
 et 3 – 12 ans (2<sup>e</sup> période)  
 Club des Retrouvailles pour les 3 – 6 ans 2,50 €/jour/enfant

### **MINI-CAMP :**

Public : 6 – 15 ans  
 Dates : du 15 juillet au 18 juillet 2014 5,50 €/jour/enfant

### **CAMP « Montagne » à Charges (05)**

Public : 12 – 17 ans  
 Dates : du 23 juillet au 30 juillet 2014 5,50 €/jour/enfant

## **II - ACTIONS HORS DIEUZE**

La participation de la collectivité pour les animations hors Dieuze (A.L.S.H. + colonies de vacances) sera de 2,50 €/jour/enfant dans la limite de 21 jours – selon quotient familial C.A.F. pour les colonies.

*NB* : les aides sont réservées aux enfants domiciliés dans la commune depuis au moins 6 mois à compter du début des actions.  
 En cas de difficultés particulières, le C.C.A.S. pourra apporter sa contribution.

Voté à l'unanimité.

## **Point n° 14/VIII/61 : ACQUISITION DE TERRAIN MOSELIS**

Le Conseil municipal,  
 entendu Monsieur Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
 considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation du puits salé dans l'enceinte des Salines royales, il est nécessaire d'acheter une parcelle de terrain, propriété de Moselis,

VU le procès-verbal d'arpentage n° 823 M du 29 avril 2014 concernant la parcelle à acquérir cadastrée « rue Raymond Berr », section 9 n° 179/6 de 186 m<sup>2</sup>,  
 considérant que Moselis concède à la commune un achat à l'euro symbolique,

après délibération

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée lieudit « rue Raymond Berr » section 9 n° 179/6 de 186 m<sup>2</sup>.
- autorise le maire à signer l'acte à intervenir qui sera rédigé sous la forme administrative.

Voté à l'unanimité.

## **Point n° 14/VIII/62 : ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN DE 26 ARES A L'HOPITAL ST JACQUES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Le Conseil municipal,  
 entendu Mme Laurence OBELLIANNE, adjointe déléguée,  
 VU le projet d'installation, sur le site de l'Hôpital St Jacques, d'une maison de santé pluridisciplinaire,  
 VU la nécessité d'acquérir 26 ares de terrain,

après délibération

- autorise le maire à faire borner le terrain pour une surface de 26 ares.
- sollicite la cession à l'euro symbolique.
- autorise l'acquisition du terrain.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 14/VIII/63 : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE  
SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES  
CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS  
DE L'ETAT**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Dieuze rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Dieuze estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Dieuze soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 50.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS      Sylviane HERBIN      Paul BENOIST      Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS      Claudine BAU      Isabelle MOUCHOT      Christophe ESSELIN

Karine SCHERRER      Jean-Marie WAGNER      Laurence HENRY      Michel RECHENMANN

Agnès LONARDI      Jonathan MIRGON      Pierrette RAYMOND      Mickaël BOLARDI

Stéphanie CALVET      Patrick MEUNIER      Véronique DURESSE      Bernard MOTTIN

Floriane RITTER      Jérôme LANG      Dominique SASSO      Estelle MAURICE